



ARRETE DU PRÉSIDENT N° 3/2025

établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025

Le Président de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°215/2014 en date du 30 octobre 2014 fixant le taux unique d'avancement de grade à 100% de l'effectif des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions statutaires d'avancement de grade pour tous les grades existants et à venir,

Vu l'arrêté n°9/2023 en date du 21 avril 2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par grade et par ordre de mérite comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	AUMONT Catherine	adjoint administratif territorial	7	NON	01/04/2025
2	GONCZARUK Cindy	adjoint administratif territorial	8	NON	01/04/2025
3	BOSETTI Christian	adjoint administratif territorial	10	NON	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	1	3

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	DEVIE Brigitte	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	9	NON	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade d'attaché principal

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	LAHAYE Lauriane	attaché	9	NON	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	SANTI Valérie	adjoint technique territorial	11	NON	01/04/2025
2	FRANCO Christophe	adjoint technique territorial	8	OUI	01/04/2025
3	LORANG Claude	adjoint technique territorial	10	NON	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	4	3	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	MAILLOT Xavier	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	8	NON	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

Avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	BISCARAS Christelle	adjoint territorial d'animation	7	NON	19/10/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	DUFRANE Corinne	adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	NON	01/06/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom/Prénom	Grade actuel	Echelon	Examen professionnel	Promouvable à la date du
1	LE BIHAN Erwan	éducateur territorial des activités physiques et sportives	10	OUI	01/04/2025

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de l'établissement ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique,
- au comptable de l'établissement.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Sault-lès-Rethel, le 31 mars 2025

Le Président

Thomas SAMYN

